

# BULLETIN OFFICIEL

DE LA

# BOURSE DU TRAVAIL DE NANTES

Organe des Chambres Syndicales et Groupes Corporatifs Ouvriers du Département de la Loire-Inférieure

Publié sous le contrôle de la Commission de Rédaction

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

**BOURSE DU TRAVAIL**

18, rue de Flandres, NANTES

Pour tous les Renseignements

**S'ADRESSER AU SECÉTARIAT GÉNÉRAL**

*Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus*

ABONNEMENT

Six mois..... 0 80

Un an..... 1 50

*Pour l'Étranger le port en sus.*

## SOMMAIRE

Convocations. — Permanence. — Le Conseil Municipal et la Bourse du Travail.

**Partie Officielle.** — Comité Général. — Commission Exécutive. — Commission de Propagande. — Commission du Congrès. — Ordre du Jour. — Manifestation du 1<sup>er</sup> Mai. — Statistique.

**Partie non Officielle.** — Conseil National Ouvrier. — Cordelet-Merlin-Trarieux. — Ordre du Jour. — Aux Chambres Syndicales Ouvrières. — Au Mans. — Fédération Nationale des Bourses du Travail.

## CONVOICATIONS

COMMISSION EXÉCUTIVE — Les Mardis 23 avril et 14 mai, à 8 heures du soir.

COMITÉ DE VIGILANCE — Mardi 7 mai, à 8 heures du soir.

COMMISSION DU BULLETIN — Tous les lundis, à 8 heures du soir.

COMMISSION DE PROPAGANDE — Tous les samedis, à 8 heures du soir.

## PERMANENCE

DU 22 AVRIL AU 22 MAI

De 8 heures à 10 heures du soir.

22 Avril Huchet	8 Mai Louis
23 — Isambart	9 — Le Palmec
24 — Leléon	10 — Lesimple
25 — Maillet	11 — Rochette
26 — Pouzelgues	13 — Desourme
27 — Rigneau	14 — Apert
29 — Letout	15 — Gougeon
30 — Béty	16 — Guérin, boitier
2 Mai Garnavaux	17 — Huchet
3 — Guérin, ébéniste	18 — Isambart
4 — Guinet	20 — Leléon
6 — Hougward	21 — Maillet
7 — Lamendé	22 — Pouzelgues

## AVIS

Les Organisations Ouvrières qui sont dépositaires du Compte-Rendu officiel du Congrès de Nantes sont invitées à nous adresser le montant de la vente faite jusqu'à ce jour.

Elles sont priées de conserver ceux qui leur restent afin d'en faciliter l'écoulement.

## LE CONSEIL MUNICIPAL ET LA BOURSE DU TRAVAIL

Il paraît que nous n'avons pas été sages. Nos pions municipaux viennent de nous le faire sentir, fêrule en main et *pensum* à la clef.

Notre *pensum* se traduit par une amende de 500 fr., à titre de premier avertissement. Cela nous promet du joli pour plus tard et doit rassurer en même temps M. le ministre de l'intérieur sur les instructions qu'il a adressées ces jours derniers à tous les préfets.

Sa circulaire sera on ne peut mieux suivie à Nantes, commune administrée par de véritables hommes de gouvernement.

C'est sur une proposition de M. Goullin, laquelle demandait la suppression de la Bourse du Travail, ce qui était crâne, que la majorité, se transformant en moniteurs d'asile, a décidé la mise au pain sec, ce qui était plat, à moins que cela ne fût machiavélique.

Mise au pain sec d'autant plus douloureuse que, justement, l'appétit allait grandissant.

Car, en effet, c'est au moment où les administrateurs de la Bourse du Travail demandaient un supplément de subvention de 900 fr., nécessitée par le développement de l'institution, qu'une somme de 500 fr. leur est enlevée.

Cela ne répond pas aux espérances formulées.

Mais, parlons sérieusement.

L'antipathie de la municipalité bourgeoise de Nantes pour la classe ouvrière est manifeste; car, rien ne justifiait cette mesure vexatoire, d'ailleurs injustifiable par elle-même; attendu que, de deux choses l'une: « L'on est ou l'on n'est pas partisan des Bourses du Travail ouvrières, et par conséquent aucune gaminerie de ce genre ne s'explique. »

Pourquoi faire les hypocrites et cacher ses intentions à notre sujet?

Croit-on que nous ignorons le fossé qui sépare le prolétariat de la classe dirigeante? Si parfois, en temps de mendicité politique, nous assistons à de certaines bassesses de la part de la faction bourgeoise, actuellement au pouvoir; est-ce que nous ne savons pas que toujours la trahison est au bout de l'ambition satisfaite!

Mais glissons sur un terrain qui nous est interdit par le caractère de notre Bulletin.

La somme de 500 francs qui nous est supprimée va complètement neutraliser l'action bienfaisante de la Bourse du Travail.

Alors qu'il nous fallait l'installation du téléphone, désirée par nombre d'industriels, et un employé supplémentaire pour les travaux matériels, et que le désir de ces améliorations avait été exposé à l'Administration communale, on nous répond par cette preuve de mauvaise intention.

Le but recherché n'est donc pas difficile à découvrir.

Paralyser la Bourse du Travail et conserver, quoique cela, l'allure extérieure d'une protection en vue des prochaines élections, tel a été le souci de M. le maire ou de ses amis.

Car, comment prouver à la population nantaise les services que l'on peut attendre d'une institution aussi pleine d'avenir si on lui en enlève les moyens. Si l'on ne fait preuve d'aucune utilité, il est bien évident que notre disparition n'entraînera aucun regret, et c'est bien cette disparition non regrettée que l'on cherche.

Il paraît, en effet, puéril de discuter les

griefs apportés contre nous à la tribune du Conseil.

Un mot cependant là-dessus.

On a accusé la Bourse du Travail comme chef de crime de s'être mêlé de la grève de Trignac.

C'est une pure calomnie ; les délégués qui ont été au secours de ces grévistes y ont été envoyés par la Fédération Métallurgique et avec l'argent de cette dernière. Jamais un travailleur quelconque ne s'est présenté, soit moralement, soit de fait, sur le lieu de la grève de Trignac au nom de la Bourse du Travail de Nantes.

MM. Jouïon et Goullin ont tort de se servir de pareils procédés pour nous combattre. L'intérêt des gens pour lesquels ils travaillent au Conseil et leur propre intelligence, d'ailleurs, peuvent facilement leur procurer d'autres arguments. La calomnie n'est bonne qu'à ceux qui reculent devant l'exécution de leurs promesses.

Nous ne voulons pas analyser le reste des griefs, ils n'en valent pas la peine. On sait que le principe de la grève générale n'a jamais été l'objet d'une discussion de la part de la Bourse du Travail, et en voulant frapper les Syndicats ouvriers qui en sont partisans, la malveillance municipale atteint aveuglément ceux qui la combattent.

Mais la question a des racines bien plus profondes. La moralité de la situation est celle-ci : Dans notre Société, il existe des esprits qui trouvent excellent qu'une majorité de malheureux soit éternellement vouée à subvenir aux besoins et au superflu d'une minorité dont le seul rôle consiste à se rassasier de toutes les richesses et de toutes les jouissances qui peuvent se goûter sur la terre. Partant d'un point de vue aussi épouvantable, ils n'hésiteront jamais à étouffer dans l'œuf toutes les œuvres qui auront pour prétention la volonté de leur prouver un jour le contraire.

Mais, Dieu merci, chaque individu est tout au plus le maître de ce qui lui est propre, et l'évolution éternelle des choses prend l'ensemble de ses lois ailleurs que dans l'égoïsme de chaque partie.

L'humanité en mal de perfectionnement ne s'arrêtera certainement pas en chemin, parce que MM. Goullin et Jouïon seront ennuyés de la forme que revêtira ce perfectionnement.

Ceci soit dit sans les blesser et sans orgueil de notre part, mais nous sommes convaincus que, parmi les forces qui contribuent à l'amélioration de notre race, nous sommes quelque chose.

Un académicien, appartenant à ceux qui ont mis dans la bouche de leur divinité cette phrase pleine de désespérance : « *Il y aura toujours des pauvres parmi vous* », proclamait dernièrement la banqueroute de la science.

Nous sommes en droit, nous, les travailleurs, de proclamer, sur les ruines d'un monde immoral qui s'en va déchiqueté par le septicisme et l'amour du soi, la banqueroute de toutes les sciences sociales et de toutes les philosophies officielles qui ont précipité la société humaine dans son état actuel.

Mais heureusement pour cette dernière,

la basse classe des déshérités, ouvrant les yeux à la lumière de la justice, s'aperçoivent qu'ils ont en eux, la vertu nécessaire à une régénération.

Elle a foi dans la mission qui lui incombe et saura supprimer les obstacles qui la séparent de son idéal d'équité.

Eh ! mon Dieu, pour le moment, il lui faut des Bourses du Travail. Si on les lui refuse, un jour viendra où elle saura bien les prendre... ou plutôt les créer.

A. LE BIBOUL.

NOTA. — Nous tenons à rendre justice à MM. Lebrun, Leduc, Brunschvicg, Poullain, Biaute, Jourdanne, Flornoy, Douët, Teillais, qui ont toujours été, à notre sujet, fidèles à leurs engagements.

A. L. B.

## PARTIE OFFICIELLE

### COMITÉ GÉNÉRAL

Séance du 19 mars 1895

Président : Apert.

Assesseurs : Rambaud, Gohier.

Présents : Ulliac, Rignault, Desourme, Bély, Huchet, Douillard, Pouzelgues, Rochette, Lesimple, Lucas, Isambart, Lepage, Lecoq, Michardière, Edouard, Guérin, Braud, Ollivier, Hougmar, Templé, Breteudeau, Tulève, Letessier, Rambaud, Gohier, Denis, Jeuffrad, Gaulay, Lebiboul, Lagarde, Hamelin, Lamandé, Lepalmec, Vallée (sculpteur), Portais, Dudot, Branchu.

Excusés : Prunier, Dillot, Raguideau, Maumesson, Vallée, Maillet, Neau, Nias, Ribrac, Deschamp, Lamotte.

Lecture d'une lettre du citoyen Malleville donnant sa démission de délégué au Comité général et des diverses Commissions dont il faisait partie.

Le citoyen Tulève demande au Comité général que le secrétaire écrive une lettre au syndicat des Tabacs, les invitant à renommer leurs délégués à la Bourse. — Adopté.

Le citoyen Templé est nommé délégué à la Commission exécutive en remplacement du citoyen Guinet.

Par suite du manquement aux réunions des quatre membres de la Commission de contrôle, il est décidé de les remplacer, plus le citoyen Malleville, démissionnaire. Le vote est fait au bulletin secret.

Le citoyen Lecoq croit qu'il existe beaucoup trop de Commissions pour qu'elles soient exactement suivies.

Lebiboul dit que si les délégués voulaient se donner la peine de venir aux réunions, sur les cent cinquante délégués, il serait facile de trouver des membres pour toutes les Commissions existantes à la Bourse, et demande s'il ne serait pas possible de les convoquer non par le Bulletin, mais par des lettres de convocations.

Colombe dit que c'est la question d'économie qui a fait adopter ce mode de convocation.

Letessier croit la proposition inutile, les

délégués recevant leur Bulletin savent parfaitement le jour de la réunion. S'ils n'y viennent pas, c'est par négligence et ce n'est pas les lettres de convocations qui les feront venir.

La proposition Lebiboul, mise aux voix, est repoussée.

Le scrutin sur l'élection de la Commission de contrôle donne comme élus :

Vallée (des sculpteurs) .....	31 voix
Lagarde .....	30 —
Letessier .....	30 —
Portais .....	29 —
Lecoq .....	26 —
Votants .....	31

Colombe demande au Comité général de bien vouloir laisser la parole, pour un instant, au citoyen Doceul, des ferblantiers-boitiers, sur la grève des soudeurs-ferblantiers de Paris.

Le citoyen Doceul donne toutes les explications concernant la grève et fait un chaleureux appel aux syndicats nantais pour venir en aide à leurs frères de misère ; ce n'est pas en vain, dit-il, que l'on venait au syndicat des ferblantiers, partout où il y avait misère, ils étaient les premiers à la soulager, aussi espère-t-il que son appel sera entendu, et invite les camarades à envoyer les fonds qu'ils recevraient au trésorier de leur syndicat ou à la Bourse du Travail.

Les citoyens Denis, Vallée, des sculpteurs, et Bély, sont nommés membres de la commission de propagande, en remplacement des citoyens Malleville, Le Biboul et Blanchard, démissionnaires.

Le citoyen Isambart lit le rapport sur le Congrès des Bourses de Travail, qui doit tenir ses assises à Nîmes.

Lepalmec demande que la discussion de ce rapport n'ait lieu que le mois prochain pour permettre à tous les délégués de pouvoir l'étudier, car sur cette simple lecture, dit-il, je crois voir qu'il y a certaines choses qui ne sont pas suffisamment claires ; je demanderai donc au Comité général à remettre à une date ultérieure la discussion de ce rapport.

Colombe dit que c'est toujours du retard ; le Comité fédéral des Bourses demande une réponse pour le 1er avril au questionnaire, qui a rapport à l'ordre du jour du Congrès ; la question de l'envoi d'un délégué pourrait venir après, mais il demande à ce qu'il soit pris de promptes décisions quant à l'ordre du jour.

Tulève croit que le Comité fédéral pourra bien attendre quelques jours ; le Comité de vigilance ayant lieu le 5 avril et son ordre du jour n'étant pas chargé on pourrait y mettre en tête la discussion de ce rapport.

Cette proposition est adoptée.

LE 1<sup>er</sup> MAI

Colombe pense que les travailleurs fêteront, en grand nombre, cette fête ouvrière et demande s'il faut envoyer, comme les années précédentes, une circulaire dans tous les syndicats, invitant tous les camarades à chômer.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Le citoyen Lesimple est nommé membre

du conseil d'administration, remplaçant le citoyen Malleville.

Tulève demande la parole pour un fait extrêmement grave; plusieurs membres du syndicat des mouleurs avaient porté, sans aucune preuve, des accusations en détournement de mandats contre le citoyen Colombe; et ces camarades avaient eu le soin de propager toutes ces calomnies parmi tous les syndiqués jusqu'à ceux de Paris. Il tient donc à mettre au grand jour toutes ces accusations, qui ne seraient peut-être pas venues jusqu'à Colombe si le camarade Letessier, indigné, n'était venu l'en avertir.

Letessier dit que se trouvant avec quelques camarades mouleurs, ceux-ci lui racontèrent que leur syndicat se réunissait pour Colombe que des camarades accusaient de détournements de fonds; je m'empressais, dit-il, de l'en avertir.

Colombe, toutému, demande au Comité général de lui faire savoir comment il a démontré au syndicat des mouleurs la fausseté de ces accusations; si malheureusement pour moi, dit-il, au moment même de ces bruits mensongers, j'avais rendu l'argent on ne m'aurait pas cru, mais ayant toujours conservé les mandats non retirés, je pus les faire voir immédiatement et de plus sur l'un de ces mandats, il y avait la somme de 2 fr. 40 destinée aux couvreurs, je la leur remis sans en avoir touché le montant. J'avais fait dire plusieurs fois au syndicat des mouleurs de venir retirer ses mandats, ne recevant pas de réponse je les avais toujours conservés. Le syndicat, dans sa réunion, reconnut mon honorabilité.

Depuis, je suis allé à la poste, mais l'on me refusa de m'en payer un; ce mandat étant en retard, je fus donc obligé de faire une demande sur papier timbré.

Le citoyen Tulève demande à ce qu'il soit envoyé une lettre au syndicat des mouleurs les invitant à envoyer leurs délégués à la prochaine réunion du Comité général réhabiliter un camarade si fausement accusé, et les invitant également à verser la somme d'un franc, dépense faite par le camarade Colombe pour retirer ce mandat en souffrance.

Le Comité général décide à l'unanimité d'envoyer cette lettre et en charge le secrétaire-adjoint.

La séance est levée à 11 heures.

*Le secrétaire-adjoint,*  
F. PORTAIS.

#### *Séance extraordinaire du 2 avril 1895*

Président : Lagarde.

Assesseurs : Hamelin et Victor.

Présents : Mariot, Rignault, Tessier, Lelion, Desourme, Lemoigne, Emeriau, Juoin, Béty, Huchet, Rubeau, Douillard, Pouzelgues, Rochette, Nias, Lecron, Gasnier, Gillard, Lesimple, Ruelland, Ribrac, Lucas, Deschamps, Bras, Marchand, Rousseau, Isambart, Lamisse, Lecoq, Loap, Guérin, Colombe, Etienne, Chotard, Houg-mard, Marchand (litographe), Morice, Bouin, Templé, Petit, François, Tulève, Péneau, Guillet, Letout, Bouron, Gougeon, Letessier, Rambaud, Gohier, Denis, Juiffard, Le Biboul, Douillet, Barillé, Ricordeau,

Perrochaud, Gerbeau, Ledœuf, Rousselot, Lagarde, Hamelin, Victor, Lamendé, Carrie, Lesaux, Le Palmec, Vallée (sculpteur), Portais, Dudot, Brochard.

Excusés : Louis, Lepage, Michardière, Corbineau, Peltier, Guillemodeau, Blin, Pésénat.

Le citoyen Isambart lit le rapport sur le prochain Congrès de Nîmes et une lettre émanant du Comité Fédéral des Bourses.

Le citoyen Le Palmec demande à ce que cette lettre, qui n'a pas passé par la Commission exécutive, y soit discutée avant de venir au Comité général. — Adopté.

Le Palmec croit qu'il aurait été plus sage que cette réunion fut faite un peu plus tard, les délégués ne pouvant prendre sur eux d'engager leur syndicat à verser une certaine somme pour l'envoi d'un délégué.

— J'aurais voulu, dit-il, exposer plus longuement mes vues sur l'ordre du jour du Congrès, mais le manque de temps me force à ne vous en parler que d'une façon succincte. Sur ce qui est de la création d'un organe officiel, je n'en vois pas la nécessité, d'autant plus qu'ayant notre organe, nous nous verrions forcés de le supprimer pour venir en aide à celui de la Fédération. Quant au siège du Comité Fédéral, cela ne m'étonne pas si l'on désire que le siège reste toujours à Paris, le Comité y siégeant actuellement n'ayant qu'un but, celui d'inféoder tous les syndicats aux Bourses du Travail quand ce devrait être le contraire. L'utilité des Bourses du Travail, il l'a toujours reconnue, mais à une condition : que ce soient les unions de chambres syndicales qui gèrent les Bourses. La question de la prud'homme, il la croit plutôt du ressort des syndicats que de celui des Bourses. Un mot dans ce rapport m'a frappé, dit-il, c'est que l'on nomme le Congrès de Limoges le grand Congrès national, puisqu'il doit y en avoir un autre à Troyes organisé par la Fédération nationale.

Le citoyen Colombe interrompt Lepalmec, et dit que le Congrès de Troyes n'aura pas lieu.

Lepalmec dit que Colombe parlera à son tour; mais, avant, il doit déclarer qu'il votera contre l'envoi d'un délégué à Nîmes, car, s'il doit y avoir plusieurs congrès, les syndicats ne verseront pas l'argent nécessaire, et, sous prétexte d'économies, on enverra Colombe, ce qui grèvera encore le budget de la Bourse.

Le citoyen Colombe dit que le Congrès de Limoges est appelé à être beaucoup plus important encore que celui de Nantes, et si, à ce dernier, il n'a été traité à fond qu'une seule question, celle de la grève générale, pendant les trois jours qu'a duré la discussion, cette idée de grève générale en est sortie victorieuse, et l'on peut en avoir la preuve en lisant le projet de loi Merlin-Trarieux, qui doit venir ces temps-ci au Palais-Bourbon; quant au Congrès de Troyes, il peut assurer qu'il n'aura pas lieu, et je tiens à protester, dit-il, contre les paroles de Lepalmec, qui portent à me croire désireux d'aller à Nîmes; partisan de l'envoi d'un délégué, je voterai pour; mais je n'accepterai aucun mandat pour y aller.

Le citoyen Vallée dit que, si le rapport de Colombe sur le Congrès de Lyon a été accepté par lui et ses camarades sculpteurs, ce n'est que vu l'ordre du jour Farjat; mais, au Congrès, ils ont pu voir combien l'union était illusoire.

Tulève ne comprend pas bien Lepalmec, qui ne croit pas à l'utilité d'un organe servant d'union entre toutes les Bourses, pendant qu'il croit celui de la Fédération Nationale des Syndicats nécessaire. Bien des Bourses, vu la dépense, ne peuvent avoir un organe officiel; ce journal pourrait donc leur être utile, et Lepalmec a pu voir lui-même combien il était difficile de faire paraître un organe, puisque celui de la Fédération des Syndicats, faute de ressources, ne peut continuer régulièrement ses publications. Quant à l'union qui n'a pas pu se faire à Nantes, c'est, dit-il, la faute des membres de la Fédération qui sont venus au Congrès avec l'intention de ne pas la faire. Coulet lui-même nous a déclaré qu'il ne voulait pas d'union et qu'ils ne considéraient pas ce Congrès comme le leur.

Le Biboul voit que l'on s'écarte de plus en plus de l'ordre du jour et qu'il n'y a qu'un seul moyen d'en finir, c'est de procéder par ordre, d'abord; doit-on oui ou non se faire représenter au Congrès de Nîmes, votons d'abord sur cette question et ensuite nous passerons aux autres.

Letessier confirme les paroles de Tulève sur l'incident Coulet.

Le Palmec dit qu'il ne croyait pas entraîner la discussion aussi loin, mais il tient à dire également que si le Conseil National de Marseille n'a pu faire les publications de son journal aussi régulières, c'est qu'il a préféré soutenir les camarades en grève, ce dont il les félicite.

Le Biboul demande à ce qu'il soit voté de suite sur le principe de l'adhésion au Congrès de Nîmes. Le vote est fait à l'appel nominal.

Pour y être représenté 38 oui contre 26 non.

Le Biboul dit que l'on devrait maintenant statuer sur l'envoi d'un délégué, chaque délégué devant savoir s'il peut s'engager vis-à-vis son syndicat, à verser la somme demandée.

Une discussion s'engage entre les citoyens Lamisse, Letout, Tulève et Colombe sur la façon de faire rentrer les fonds.

Le citoyen Letout dit que pour lui un délégué ne peut prendre sur lui ce vote, la question d'argent y étant comprise, il vaudrait mieux le remettre à une séance ultérieure, chaque délégué aurait le temps de prendre avis de son syndicat.

Tulève appuie la proposition Letout et demande à ce que cette discussion soit remise à l'ordre du jour de la séance de mai.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Le citoyen Colombe demande au Comité général de bien vouloir sanctionner le vote de la Commission exécutive relatif au projet de loi Merlin-Trarieux.

Le citoyen Letout invite tous les camarades à venir protester avec les employés des chemins de fer, dimanche, à deux heu-

res, contre cet inique projet de loi qui ne tardera pas, s'il est voté, à atteindre tous les syndicats.

Colombe voudrait voir les camarades se lever en masse ; peut-être, entendant d'aussi grandes et énergiques protestations, nos gouvernants regarderont-ils à deux fois avant d'étrangler le peu de libertés que nous a données la loi de 1884.

Pouzalgues, au nom des chapeliers, fait la même protestation.

L'ordre du jour de la Commission exécutive est approuvé à l'unanimité.

Les citoyens Letout et Bouron demandent au Comité général de revenir sur le vote émis à la dernière séance, concernant l'incident des mouleurs et Colombe. Letout lit une lettre du citoyen Baumé tendant à démontrer que cet incident est dû à la négligence de Colombe.

Colombe répond qu'il n'y a eu aucune négligence de sa part, ayant fait prévenir, à trois fois différentes, le secrétaire des mouleurs, et il demande au Comité général de bien vouloir statuer sur la conduite qu'il a tenue dans cette affaire.

Après une discussion entre plusieurs délégués, le Comité général, à l'unanimité, vote un ordre du jour de confiance à Colombe et décide de s'en tenir également au vote de la Commission exécutive, c'est-à-dire de faire supporter les frais (soit 1 fr.) par la Bourse du Travail, comme le demandait le syndicat des mouleurs.

Le secrétaire adjoint : F. PORTAIS.

#### COMMISSION EXÉCUTIVE

Réunion du mardi 26 mars 1895

La séance est ouverte à 8 heures 1/2, sous la présidence du citoyen Lamendé.

Sont présents : Béty, Lamendé, Lesimple, Desourme, Apert, Guérin (des boitiers), Hocmard, Huchet, Isambart, Léléon, Maillet, Letout.

Absents : Guérin (ébéniste), Le Palmec, Templé, Gougeon, Rigneau, Rochette.

Excusés : Garnavaux, Hougmard, Louis, Pouzelgues.

Le secrétaire général donne connaissance des circulaires qu'il a adressées aux syndicats, concernant :

1° Le rappel à l'art. 7 du règlement général ;

2° Les cotisations en retard ;

3° Les délégués au Comité général ayant manqué à trois réunions successives sans excuse valable ;

4° L'appel en faveur des soudeurs-ferblantiers de Paris ;

5° Le 1<sup>er</sup> Mai. — Approuvé.

Lettre des forgerons donnant le nom de leur nouveau délégué.

Lettre du syndicat métallurgiste de Couëron, annonçant huit abonnements au *Bulletin* et demandant à Colombe d'assister à leur réunion de juin. — Réponse du secrétaire général.

La Commission exécutive vote des remerciements unanimes au syndicat de Couëron.

Lettres échangées entre le citoyen Monaton, secrétaire général de la Fédération

des Tailleurs d'habits à Bordeaux, et le citoyen Colombe. — Approuvé.

A ce sujet, le secrétaire-général déclare qu'il est heureux d'annoncer qu'un nouveau syndicat, fondé sur des bases solides, existe à Nantes, celui des tailleurs d'habits. Il a le ferme espoir qu'il aidera puissamment la marche en avant du prolétariat.

Lettre au syndicat des tabacs.

Le secrétaire-général annonce que malgré sa lettre en date du 15 février, il a reçu à nouveau le *Manuel des secrétaires des Conseils de Prud'hommes*. Doit-il l'accepter ou le refuser ?

À l'unanimité, il est décidé de l'accepter à titre de don et de lui faire l'échange de notre *Bulletin*.

Don de M<sup>me</sup> Léonie Rouzade, de sa brochure intitulée : *Petit Cathéchisme de morale laïque et socialiste*.

Le secrétaire-général est chargé de lui adresser les remerciements de la Bourse du Travail.

L'ordre du jour appelle l'attention de la commission exécutive sur le projet de loi Merlin-Trarieux, pris en considération par le Sénat.

Maillet a la parole : Vous savez dit-il ce qui se passe au sujet des employés de chemins de fer et autres administrations de l'Etat. Un certain M. Merlin doublé d'un Cordelet a élaboré un projet, dont le but est d'atteindre la loi du 21 mars 1884. Il signale le danger qu'il y a pour toutes les corporations, aussi bien de la métallurgie comme de la boulangerie et donne lecture de l'appel lancé par les chemins de fer. Après avoir rappelé les nombreux abus dont sont victimes les employés des Compagnies, il termine en demandant l'organisation d'une réunion plénière de toutes les corporations, le dimanche 7 avril à 2 heures du soir.

Lecture est faite, par le citoyen Lamendé, du projet de loi déposé sur le bureau du Sénat.

Colombe fait ressortir le danger de cette loi, qui est la négation absolue de celle du 21 mars 1884. En frappant les employés de chemins de fer, on veut frapper tous les syndicats ouvriers. Cela ne se fera pas. Il faut que la Bourse du Travail de Nantes joigne sa protestation aux autres organisations syndicales, telles que Paris, Nîmes, etc. ; il dépose l'ordre du jour suivant : (Cet ordre du jour est inséré d'autre part.)

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité et sera soumis à l'approbation du Comité général dans sa réunion extraordinaire du 2 avril.

La proposition Maillet est adoptée, la réunion plénière du 7 avril sera faite sous les auspices de la *Chambre syndicale des ouvriers et employés des chemins de fer de France et des Colonies. Section de Nantes*. Tous les syndicats y seront convoqués. Maillet remercie la Commission exécutive et dit qu'il compte sur les camarades pour prendre la parole à cette réunion.

Au sujet de la décision prise par le comité général sur la conduite des Mouleurs. Letout, leur délégué, déclare qu'il a réuni le bureau, qui l'a chargé de déclarer qu'ils

se refusaient à payer la somme de un franc qui leur était réclamée.

Après diverses observations, l'ordre du jour ci-dessous est adopté à l'unanimité :

« La Commission exécutive, dans sa séance du 26 mars, après discussion concernant la somme de un franc réclamée au Syndicat des Mouleurs pour frais de recouvrement de mandat et après les observations fournies par les citoyens Letout et Colombe.

Décide que, tant dans l'intérêt général du Syndicat que de celui de la Bourse du Travail, elle prie les Mouleurs de ne pas apporter de négligence dans leurs relations avec la Bourse, et persuadée que pareil désaccord ne se reproduira plus, prend à sa charge la somme d'un franc réclamée au Syndicat des Mouleurs. »

Signé : MAILLET.

La séance est levée à 10 h. 40.

Réunion du 9 avril 1895

Présidence du citoyen Le Palmec.

Sont présents : Béty, Hougmard, Lamendé, Le Palmec, Lesimple, Rochette, Templé, Apert, Gougeon, Guérin, Huchet, Isambart, Rigneau.

Excusés : Garnavaux, Louis, Maillet, Pouzelgues.

Absents : Guérin (des ébénistes), Desourme, Hocmard, Léléon, Letout.

Lettre des Mouleurs et des Brossiers donnant l'adresse de leurs délégués.

Lettre au Syndicat des Mouleurs leur adressant l'ordre du jour voté à la dernière réunion de la Commission exécutive.

Lettres de remerciements au citoyen Vila et à la citoyenne Léonie Rouzade.

Lettre des Plâtriers donnant leur démission de la Bourse afin de rester indépendants.

Réponse du Secrétaire général.

Hougmard demande à ce qu'il leur soit écrit à nouveau pour leur demander le véritable motif de leur démission. (Adopté.)

Colombe demande à ce que l'assemblée entende la Commission du Bulletin, qui a une communication à lui faire.

Lettre de Besset, trésorier de la Fédération des Bourses, accusant l'envoi de réception du montant des cotisations.

Lettre de la Bourse du Travail de Cognac, demandant divers renseignements sur les Prud'hommes. — Réponse du Secrétaire général.

Lettre de la Ruche Nazairienne.

Circulaire du Comité de la Grève générale.

Circulaire de la Bourse du Travail de Paris, concernant la grève des ouvriers de lameublement d'Amsterdam. — Renvoyé à la Commission du Bulletin.

Circulaire du Comité de rédaction du journal spécial « La Manifestation du 1<sup>er</sup> Mai ». Après quelques explications il est décidé d'en faire venir 500.

Le secrétaire général annonce que les élections générales devant avoir lieu au mois de juin prochain, il est nécessaire d'envoyer une circulaire aux Syndicats pour les inviter à désigner un candidat au poste de secrétaire général, de concierge-

greffier et de membre de la Commission exécutive.

Après quelques observations du citoyen Lamendé, qui voudrait que les candidats soient pris seulement dans le Comité général, il est décidé de procéder comme par le passé.

Apert donne sa démission de la sous-commission du Travail et de Statistique; il sera procédé à son remplacement à la prochaine réunion.

La séance est levée à 10 heures.

Le Secrétaire général, D. COLOMBE

## ERRATUM

Dans le compte rendu de la Commission exécutive du 28 février 1895, un oubli s'est glissé au sujet du don du citoyen Hamon.

Le titre de son ouvrage est :

*Physiologie du Militaire professionnel*

## COMMISSION DE PROPAGANDE

Réunion du 30 mars 1895

La séance est ouverte à 8 heures 1/2.

Sont présents : Béty, Colombe, Tulève.

Absents : Denis, Vallée.

Excusés : Garnavaux, Ribrac.

Le citoyen Béty est désigné comme secrétaire.

Colombe rend compte du mandat qui lui avait été confié avec le camarade Tulève pour former le Syndicat des tailleurs d'habits. Le but est complètement atteint; Nantes compte un syndicat de plus.

Sur la demande du Syndicat des cordiers, Colombe est désigné pour assister à leur réunion du dimanche 31 mars.

La séance est levée à 9 heures et demie.

Le secrétaire, BÉTY.

## COMMISSION DU CONGRÈS

Séance du 12 avril

La séance est ouverte à 8 heures 1/2.

Président : Codet.

Sont présents : Brasseur, Chevé, Codet, Colombe, Le Biboul, Ledunois et Richard.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

La parole est donnée à Chevé, qui donne un compte détaillé des recettes et dépenses.

Les recettes, jusqu'en septembre, montent à 1,611 fr. 75.

Les dépenses, à ce jour, atteignent 2,064 fr. 50.

(Ces comptes ont été arrêtés lors de l'impression de la brochure du Congrès.)

Il est donné lecture de la correspondance et de diverses lettres concernant la vente des brochures.

D'après les comptes du trésorier, Le Biboul pense que la vente des brochures ne fera pas rentrer les 302 fr. qui manquent et propose d'écrire aux Syndicats afin de leur demander d'aider au remboursement des frais.

Colombe croit que c'est le seul moyen qui puisse nous permettre de sortir d'embarras.

C'est aussi l'avis de la Commission.

Colombe. — On pourra aviser les Bourses de cette situation, par la voie du *Bulletin* et par propagande.

Codet propose d'attendre le dernier appel et le résultat de la vente des brochures, puis la Commission avisera.

Après un échange d'observations la séance est levée à 10 heures.

Le secrétaire-adjoint, BRASSEUR.

## ORDRE DU JOUR

sanctionné à l'unanimité par le Comité général, dans la réunion extraordinaire du 2 avril.

La Commission exécutive de la Bourse du travail, réunie le mardi 25 mars, proteste avec indignation contre la fourberie des sénateurs et des ministres, qui, sous

le prétexte jésuitique de patriotisme, veulent enlever aux travailleurs, par une loi perfide, le droit de grève, c'est-à-dire la seule arme qu'ils aient pour défendre leurs salaires, leurs droits et leur dignité, contre leurs employeurs et leurs gardes-chiourmes.

Elle adjure tous les salariés de faire cause commune avec leurs camarades des chemins de fer et avec ceux des manufactures de l'Etat, car ils sont tous visés, aucune industrie aujourd'hui n'échappant à l'action directe ou indirecte du gouvernement.

Aux souffrances et aux privations dont meurt la classe ouvrière, on médite dans l'ombre d'y ajouter un esclavage honteux et abrutissant.

Qu'un cri unanime de réprobation s'élève contre les auteurs d'une pareille infamie.

## STATISTIQUE

des Placements opérés par la Bourse du Travail dans le 1<sup>er</sup> Trimestre 1895

Corporations	Offres	Demand.	Placés	Corporations	Offres	Demand.	Placés	Corporations	Offres	Demand.	Placés
Apprentis.....	2	4	4	Report.....	75	190	68	Report.....	108	344	93
Ajusteurs.....	4	6	4	Granitiers.....	»	»	»	Typographes....	»	2	»
Agents d'assures.	»	»	»	Grillageurs....	»	»	»	Valets de chamb.	»	4	»
Boitiers.....	»	»	»	Horlogers.....	»	»	»	Voiliers.....	»	»	»
Bouchers.....	»	»	»	Imprimeurs....	»	»	»	Voyageurs-com..	2	4	2
Boulangers.....	33	34	33	Jardiniers.....	»	3	»	Totaux.....	110	351	97
Bourreliers....	»	2	»	Limeurs en voit.	»	4	»	<i>Journées en plus du placement définitif</i>			
Brossiers.....	»	6	»	Lithographes...	»	1	»	Boulangers.....	460		
Camionneurs...	»	8	»	Maçons.....	1	15	4	Coiffeurs (extra).	6		
Carrossiers....	»	»	»	Maitres d'hôtel..	»	»	»	Divers.....	54		
Carriers.....	»	»	»	Manœuvres ou	»	»	»	Total.....	520		
Carrossiers....	1	1	1	hommes de p..	2	36	2	<i>DAMES</i>			
Chaisiers.....	»	»	»	Maréchaux.....	»	2	»	Corporations	Offres	Demand.	Placés
Chandeliers....	»	»	»	Menuisiers....	6	22	4	App. p. le comm.	»	»	»
Chauff.-mécanic.	»	4	»	Merciers.....	»	»	»	— tailleuses...	»	4	»
Charrons.....	»	2	»	Modeleurs.....	2	»	»	Blanchisseuses...	»	»	»
Chapeliers....	»	»	»	Mouleurs.....	2	2	2	Bonnes à tout faire	8	42	7
Charpentiers...	»	4	»	Mousses.....	»	»	»	Bonnes d'enfants.	»	2	»
Chaudronniers..	5	6	2	Ouv. en voitures.	»	»	»	Couturières.....	»	1	»
Chimistes.....	»	»	»	Palfreliers....	»	3	»	Concierges.....	»	4	»
Comptables....	»	3	»	Passementiers...	»	»	»	Cuisinières.....	1	7	1
Cochers.....	»	3	»	Pâtisseries....	»	3	»	Dames de comp..	»	»	»
Coiffeurs.....	8	9	7	Paveurs.....	1	1	1	Domestiques....	»	4	»
Concierges....	1	1	1	Peintres.....	3	13	3	Emp. de Comm..	»	4	»
Confiseurs....	»	1	»	Photographes...	»	»	»	Factrices.....	2	9	2
Cordiers.....	»	»	»	Plâtriers.....	2	5	2	Femmes de cham.	1	4	1
Corroyeurs....	»	2	»	Plombiers-zing..	1	4	1	Fileuses.....	»	»	»
Cordonniers...	1	3	1	Raboteurs.....	»	1	»	Gardes-Malades..	2	2	2
Cuisiniers....	»	1	»	Relieurs.....	»	2	»	Lingères.....	»	2	»
Courantins....	1	5	1	Riveurs.....	1	1	1	Mécaniciennes...	»	4	»
Couteliers....	»	»	»	Savonniers-huil..	»	»	»	Ménagères.....	4	15	3
Couvreurs....	4	5	4	Serruriers....	2	13	2	Nourrices.....	4	»	»
Domestiques...	1	4	1	Scieurs-mécan. et	»	»	»	Ouvrières de fab.	2	2	2
Doreurs.....	»	»	»	mont. en caisse.	»	1	»	Piqueuses.....	»	»	»
Ebénistes.....	2	13	2	Sculpteurs.....	»	1	»	Porteuses de Pain	1	4	1
Electriciens...	»	»	»	Surveillant....	»	»	»	Tailleuses.....	1	3	1
Empl. de Comm.	1	4	1	Taillieurs d'habits.	2	3	1	Tapissières.....	»	»	»
Ferblantiers...	5	14	5	Taillieurs de pierre	»	»	»	Totaux.....	23	98	20
Forgerons.....	2	5	2	blanche.....	»	1	»				
Frappeurs.....	1	1	1	Tapissiers.....	»	7	»				
Galochiers....	»	»	»	Teinturiers....	»	»	»				
Gard. de prop...	»	2	»	Terrassiers....	»	»	»				
Garçons de café..	1	6	»	Tonneliers....	»	»	»				
— magasins	»	17	»	Tourn. sur bois..	1	1	1				
— d'hôtels	»	6	»	Tourn.-robinett..	»	»	»				
— épiciers	»	1	»	Tourn.-s. métaux.	6	8	5				
Garç. march. vins	1	5	»	Tôliers.....	1	1	1				
» de recette..	1	2	1								
A reporter..	75	190	68	A reporter..	108	344	93				

## MANIFESTATION DU 1<sup>er</sup> MAI

*Aux organisations ouvrières nantaises*

Pour la cinquième fois, le Prolétariat universel, dans une manifestation grandiose, va passer la revue de ses forces ; prouver à la réaction patronale la puissance de son organisation, ayant pour but immédiat la réduction de la journée de travail à huit heures et un minimum de salaire correspondant aux besoins de l'existence dans chaque localité.

Les délégués des Syndicats, réunis à la Bourse du Travail, ont pensé qu'il était de leur devoir de vous rappeler que ceux qui avaient reçu le mandat d'organiser le grand Parlement du Travail, qui s'est réuni l'année dernière à Nantes, ne resteraient pas en arrière, et qu'au contraire, chargés de veiller à l'application des résolutions prises, ils prouveront à nos gouvernants qu'ils sont mûrs pour leur affranchissement.

Que chaque syndicat se réunisse, que chacun se prépare, et que le 1<sup>er</sup> Mai tous les travailleurs nantais s'abritent sous la bannière des *Trois huit*, qui a pour devise :

Huit heures de travail ;  
Huit heures de repos ;  
Huit heures de loisirs ;  
Minimum de salaire, c'est-à-dire : Droit à l'existence.

Vive le 1<sup>er</sup> Mai !

Pour et par ordre,

D. COLOMBE.

## PARTIE NON OFFICIELLE

### CONSEIL NATIONAL OUVRIER

#### PROCÈS VERBAUX

*Séance du 13 février*

Lecture et acceptation de la correspondance.

Le secrétaire est chargé de correspondre avec Limoges au sujet du prochain Congrès national.

Il est décidé d'adresser un manifeste aux syndicats au sujet du 1<sup>er</sup> mai.

Le secrétaire est chargé de rédiger un projet de règlement intérieur.

Réunion le mardi 18 février pour l'adoption de ces deux documents.

*Séance du 18 février*

La séance est consacrée à la discussion et à l'adoption d'un projet de règlement à soumettre aux organisations centrales ainsi qu'au texte d'un manifeste relatif au 1<sup>er</sup> mai.

*Séance du 4 avril*

Lecture de l'ordre du jour du Congrès de Limoges proposé par la fédération des syndicats de cette ville. Après quelques modifications qui y sont apportées il est décidé de le soumettre à toutes les fédérations de métiers indistinctement en les priant de nous le retourner corrigé, dans le plus bref délai possible.

Vu l'heure tardive de la réunion, le reste de la correspondance est remise à une séance ultérieure.

*Le Secrétaire,*

A. LE BIBOUL.

### AUX TRAVAILLEURS DE FRANCE

Camarades !

En même temps que la classe ouvrière s'organise dans le monde entier, pour revendiquer ses droits, la Féodalité capitaliste qui l'exploite et l'opprime, multiplie les décrets et les lois pour l'arrêter dans sa marche.

Prouvons combien cette tentative est vaine !

Le 1<sup>er</sup> mai est proche : ce jour-là, que tous les cœurs ouvriers battent à l'unisson, que toutes les mains s'étrignent dans un même élan de Solidarité et d'Espoir.

Montrons par une manifestation grandiose que nous avons conscience de notre force et foi dans la victoire prochaine.

Nos adversaires comprendront alors que l'heure s'approche où le travailleur, au lieu de rester l'esclave, deviendra le maître du Capital qu'il a créé au prix de tant d'efforts et de souffrances.

Le 1<sup>er</sup> mai, une fois de plus, prouve à nos gouvernants, que le prolétariat organisé est mûr pour son émancipation et qu'il sait marcher avec discipline.

Camarades de Travail !

Le Conseil National Ouvrier, vous adjure de rallier vos syndicats et de consacrer par tous les moyens en votre pouvoir la Fête Internationale du Travail.

Vive le 1<sup>er</sup> mai !

Vive la classe ouvrière !

*Le Conseil National Ouvrier.*

### Projet de Règlements intérieurs

Le Conseil National Ouvrier, voté à l'unanimité du Congrès national corporatif de Nantes 1894, adopte les statuts suivants :

Article 1<sup>er</sup>. — Il est créé un Conseil National Ouvrier composé de :

Trois délégués de la Fédération nationale des Syndicats ;

Trois délégués de la Fédération des Bourses du Travail ;

Un délégué de chacune des Fédérations nationales de métiers.

Art. 2. — La mission du Conseil National Ouvrier est :

A. De la Statistique du Travail et de ses conditions en France ;

B. Intervention dans les Grèves ;

C. Initiative pour la Constitution des Fédérations nationales de métiers ;

D. Organisation chaque année d'un Congrès national corporatif réunissant l'ensemble du Prolétariat français.

Art. 3. — Les délibérations et décisions du Conseil National Ouvrier seront insérées officiellement dans le Bulletin de la Bourse du Travail et tous journaux corporatifs publiés sous le contrôle des Syndicats.

Art. 4. — Les frais créés par le Conseil National Ouvrier seront supportés par toutes les organisations adhérentes.

Les cotisations sont fixées ainsi qu'il suit :

Fédération nationale des Syndicats, 10 francs par mois.

Fédération nationale des Bourses du Travail, 10 francs par mois.

Fédération nationale de métiers, 5 fr.

Art. 5. — Les statuts du Conseil National ne sont révisables que par les Congrès nationaux corporatifs et son siège devra suivre les villes dans lesquelles les dits Congrès se tiendront.

## Congrès national corporatif de Limoges 1895

### PROJET

D'ordre du jour soumis aux fédérations nationales de métiers et aux Bourses du Travail par la Commission d'organisation de Limoges d'accord avec le Conseil national ouvrier.

1<sup>o</sup> Plan général d'organisation corporative. De l'action et des attributions des différentes organisations existantes.

2<sup>o</sup> Questions agricoles ;

3<sup>o</sup> Création des Caisses de retraites ;

4<sup>o</sup> Dispositions à prendre pour l'application des résolutions ;

5<sup>o</sup> Elaboration d'un programme économique minima à soumettre aux candidats des élections municipales de 1896 ;

6<sup>o</sup> Confirmation des vœux antérieurs sur : l'extension de la prud'homie, l'application de la journée de huit heures, la suppression du marchandage, du travail dans les prisons, la nomination d'inspecteurs ouvriers, la suppression des bureaux de placements, etc.

*Pour le Conseil national ouvrier,*

A. LE BIBOUL.

*Pour la fédération des syndicats de Limoges,*

E. TREICH.

## CORDELET-MERLIN-TRARIEUX

Un meeting de protestation avait été organisé le dimanche 7 avril, à la Bourse du Travail, par la *Chambre syndicale des Ouvriers et Employés de Chemins de fer de France et des Colonies*. Plus de 400 citoyens et citoyennes étaient présents à cette réunion où successivement ont pris la parole les citoyens Maillet, secrétaire de la section de Nantes, ainsi que le citoyen Pierson, administrateur de la Chambre syndicale dont le siège est à Paris.

Nous regrettons que le manque de place nous empêche de rapporter ici les protestations unanimes contre ce fameux projet de loi. Nous nous contenterons de dire que les orateurs ont été chaleureusement applaudis par les assistants et de soumettre à nos lecteurs les différents ordres du jour votés à cette réunion à l'unanimité :

« Les travailleurs nantais, au nombre de 400 et les délégués des syndicats représentant plus de 6,000 ouvriers syndiqués réu-

nis le dimanche 7 avril, à la Bourse du Travail.

» Considérant :

» Que le projet de loi Merlin-Trarieux, sous le prétexte jésuitique de patriotisme, est une atteinte grave portée contre la seule liberté que possèdent les travailleurs, c'est-à-dire, le droit à la grève.

» Déclarent :

» S'associer entièrement aux ouvriers et employés des chemins de fer et des manufactures de l'Etat pour arriver, par tous les moyens possibles, même la grève générale, à faire avorter cette loi de réaction.

» Envoyent leurs saluts fraternels à tous ceux qui luttent pour l'affranchissement des travailleurs et constatent que les ouvriers et employés des chemins de fer sont toujours prêts à faire leur devoir le cas échéant. »

» Le syndicat des tabacs de la manufacture de Nantes, soucieux des bienfaits de la loi de 1884 sur le bon fonctionnement des syndicats,

» Proteste énergiquement contre le projet de loi Merlin, retirant le droit de grève aux ouvriers des chemins de fer en prétextant le cas de mobilisation.

» Répond au fameux projet de loi par ces simples mots :

» Considérant :

» Que lesdits ouvriers de chemins de fer ont du patriotisme à revendre à certains de leurs délateurs,

» Passe à l'ordre du jour à l'unanimité. »

« Nous demandons un blâme énergique contre les élus de la région et surtout contre le citoyen Roch, qui lui-même est venu à cette tribune assurer les employés de chemins de fer de toute sa sympathie et dont le rôle a consisté à violer ses engagements à son premier vote. »

« La chambre syndicale des ouvriers couvreur réunie en assemblée extraordinaire, au nombre de 50, appuyant en cela le vote du comité général de la Bourse du Travail, proteste énergiquement contre le projet de loi Merlin-Trarieux tendant à supprimer le droit de grève aux employés de chemins de fer, et services publics, engage les camarades à lutter courageusement, comme ils ont fait jusqu'à ce jour. »

« L'affranchissement total du travailleur ne pourra se faire que par la révolution et la grève générale. »

« Les chambres syndicales protestent contre les lois scélérates ainsi que contre les représentants de la Loire-Inférieure, principalement contre le représentant Roch. »

## Aux Chambres Syndicales ouvrières

DE NANTES

Depuis plus de deux mois, les ouvriers soudeurs-ferblantiers de Paris luttent contre la Compagnie des Cirages français, afin d'obtenir l'élimination des femmes qui font

le même travail qu'eux, mais à un prix inférieur de 50 0/0, ou tout au moins obtenir qu'à travail égal à celui de l'homme, la femme ait un salaire égal; l'application de la loi de 1892, qui interdit de faire travailler la femme plus de dix heures par jour.

Sur la demande de la Chambre Syndicale des Ferblantiers-Boitiers de Nantes, nous venons joindre notre appel au leur en vous invitant à pratiquer la *solidarité*, qui unit tous les travailleurs, pour venir en aide à nos camarades de Paris, afin qu'ils sortent victorieux de la lutte qu'ils ont entreprise contre l'exploitation patronale.

La Chambre Syndicale de Nantes est la maison-mère de toutes celles de France; en répondant à son appel et au nôtre, vous aurez travaillé au bien-être de tous.

Vive la solidarité ouvrière!

Pour et par ordre.

*Le secrétaire général de la Bourse du Travail,*

D. COLOMBE.

*Nota.* — Adresser les secours au trésorier des ferblantiers-boitiers, Bourse du Travail.

## ORDRE DU JOUR

*Du troisième Congrès National de l'Industrie textile et des industries similaires qui se tiendra à Cholet du 15 au 19 mai 1895.*

- 1° Vérification des pouvoirs;
- 2° Compte-rendu de la situation financière et morale de la fédération;
- 3° Compte-rendu de la situation du journal;
- 4° La loi de 8 heures;
- 5° La politique et les syndicats;
- 6° Des pratiques religieuses dans les usines;
- 7° Caisses de grèves pour les syndicats appartenant à la fédération;
- 8° Tarifs généraux et unifications par parties similaires des prix de façon payés en espèces;
- 9° Hygiène et inspection du travail des femmes, des enfants et des filles mineures dans les ateliers et usines. Mesures à prendre pour en obtenir l'application;
- 10° Discussion sur un nouveau projet de loi concernant la prud'homie;
- 11° Discussion sur un nouveau congrès national;
- 12° Désignation de la ville où aura lieu le quatrième congrès national;
- 13° Désignation de la localité où siègera le Conseil fédéral, en 1896.
- 14° Création du secrétariat international;
- 15° Questions diverses;

P.-S. — Les demandes de renseignements et les adhésions doivent être adressées au citoyen G. Meunier, secrétaire de la Commission d'organisation, Bourse du Travail, 4, rue de Pineau, à Cholet (Maine-et-Loire).

## AU MANS

Il y a quelques mois les camarades du Mans nous demandaient quelques renseignements sur le fonctionnement de notre Bourse.

Nous apprenons avec plaisir que la municipalité mancelle vient de voter en principe la création d'une Bourse du Travail avec 3,500 francs de subvention, plus 1000 francs, cette année, pour l'installation d'une bibliothèque.

Nous tenons à féliciter nos camarades du Mans d'avoir réussi dans leurs revendications, et faisons des vœux pour la prospérité de leur œuvre.

Espérons qu'aucune déception ne leur soit réservée alors.

## Fédération nationale des Bourses du travail

Siège social : 80, rue de Bondy, Paris

*Aux exploités de l'agriculture, du commerce et de l'industrie*

Avant de déclarer le combat décisif où la classe ouvrière engagera toutes ses forces contre les capitalistes qui l'exploitent et la pressurent, il est des résolutions de congrès nationaux et internationaux dont les travailleurs doivent prouver, par tous les moyens de propagande, la possibilité de réalisation.

La manifestation ouvrière internationale du 1<sup>er</sup> Mai, œuvre des congrès internationaux de Paris (1889), impose aux exploités conscients un devoir dont l'importance va croissant d'année en année. Les résolutions adoptées par les congrès ouvriers, qui devaient être résolues par le Parlement — telles la limitation de la journée de travail à huit heures, la suppression des armées permanentes, du marchandage et des bureaux de placement, le droit de coalition et de réunion, etc. — et qui, en diminuant un peu les dividendes capitalistes, auraient apporté quelque bien-être à la famille des déshérités, ces mises en demeure à la classe dirigeante ne seront réalisées que le jour où nous l'exigerons tous.

La manifestation du 1<sup>er</sup> mai 1895 nous rappelle notre devoir. Cette manifestation, à laquelle les travailleurs agricoles et industriels doivent tous participer, prouvera à ceux qui vivent dans l'oisiveté, sans souci des fatigues et de la misère des masses, que si les producteurs ne peuvent obtenir aucune amélioration morale et matérielle, cette grève générale d'un jour pourrait bien finir par se prolonger jusqu'au renversement du système social actuel.

Travailleurs, n'oubliez pas que la réaction gouvernementale fait tous ses efforts pour étrangler les quelques libertés syndicales qu'on avait accordées à la classe ouvrière, sans doute pour la contenir; qu'elle veut diviser les travailleurs en deux catégories : les uns, exploités par les services publics, n'auront plus le droit de défendre le pain de leur famille; les autres conserveront le droit de se lier pour améliorer leur sort; mais ils continueront d'être poursuivis, emprisonnés, comme l'ont été

ceux du Pas-de-Calais, Trignac, Roanne, etc., etc.

Que les travailleurs manifestent suivant leur milieu, leur tempérament et les moyens qui leur sont propres; mais personne ne doit oublier que le but est l'application des résolutions adoptées par les Congrès ouvriers, et une protestation indignée contre toute tentative arbitraire d'entrave à la libre coalition des exploités. Crions le 1<sup>er</sup> mai: A bas le régime autoritaire! A bas l'exploitation de l'être humain! Vive l'émancipation du travail par lui-même!

Paris, 29 mars 1895.

LE COMITÉ FÉDÉRAL.

*Aux Bourses du travail fédérées*

Le Comité fédéral des Bourses du travail de France a reçu, dans sa séance du 29 mars, à propos de la révision des statuts de la Fédération, la proposition d'article additionnel qui suit: Conformément à l'article 7 desdits statuts, ainsi conçu: « Art. 7. Les statuts de la Fédération ne sont révisables que par décision du Congrès; toutes les propositions devront être communiquées à l'avance, par le Comité fédéral, à toutes les Bourses du travail. »

En conséquence, le Comité fédéral, après discussion, et étant donné le bien fondé de la question, soumet la proposition à votre examen et vous prie de lui faire connaître au plus tôt votre réponse, qu'il transmettra immédiatement à la commission d'organisation du congrès de Nîmes.

« Proposition »

Considérant que le congrès des Bourses du travail siégeant à Lyon en 1894, a décidé qu'au prochain congrès de Nîmes, seraient admises les fédérations locales où il n'existerait pas de Bourses du travail.

Considérant que le Congrès, en adoptant cette décision, n'a pas envisagé la situation qui peut être faite à la Fédération des Bourses, parce que, indépendamment de ces fédérations locales, il y a aussi des Bourses du travail non fédérées, et qui, assistant à ce Congrès, peuvent, par leur nombre, réduire à néant le travail fait par la Fédération des Bourses, c'est-à-dire des Bourses du travail fédérées, qui seules supportent les charges pécuniaires de toutes sortes, alors que ces premières en sont indemnes.

Considérant, en outre, que c'est le moyen le plus efficace d'inviter ces fédérations locales à se déclarer en Bourses du travail et de se fédérer, de même que les Bourses non fédérées à le faire.

Pour ces motifs,

Le Comité fédéral invite les Bourses du Travail adhérentes à s'occuper de cette question préjudicielle, et leur soumet le projet de résolution suivant:

Article unique. — Les Bourses du travail non fédérées, ainsi que les fédérations locales où il n'existe pas de Bourse du travail, assistant au Congrès des Bourses du travail à Nîmes, auront seulement voix consultative et non délibérative, afin d'éviter que celles-ci ne majorent les travaux des Bourses du travail fédérées.

Pour le Comité fédéral et par ordre:

Le secrétaire, F. PELLOUTIER.

Le secrétaire-adjoint, BOURDERON.

**Aux Unions de Métiers et aux Syndicats.**

Camarades,

L'annuaire des Syndicats professionnels enregistre l'existence de 44 Bourses du Travail. Ce chiffre, en même temps qu'il démontre l'utilité des Bourses, prouve que l'union de la classe ouvrière devient chaque jour plus étroite sur le terrain économique, où les intérêts semblables exigent une méthode de combat unique.

Le plus grand nombre des travailleurs a su comprendre que la Bourse du Travail est à la fois un centre de résistance à l'oppression capitaliste et le noyau de cette société équitable à l'établissement de laquelle nous nous efforçons de parvenir. La Bourse, en rapprochant les diverses corporations, en les habituant à discuter en commun les questions qui les intéressent, leur montrent que, dans toutes les manifestations de la vie sociale: à l'atelier comme au foyer domestique, les maux dont elles souffrent sont pareils et que pareils doivent être les moyens d'obtenir une condition plus sortable. Par là se développe ce sentiment de solidarité auquel le prolétariat devra son émancipation.

Aussi la Fédération des Bourses du Travail invite-t-elle les Unions ouvrières et les Syndicats à se constituer en Bourses. Il y a là pour eux un double devoir. Bourses du Travail, ils acquerront dans leurs rapports avec le capital une autorité plus grande, car la dénomination même de Bourse du Travail exerce aujourd'hui une action plus puissante que toute autre désignation; ils empêcheront, en même temps, les municipalités de prêter leur concours à des syndicats de constitution patronale; d'un autre côté, ils auront contribué à unifier, comme le disait une précédente circulaire, les efforts faits par le prolétariat pour s'affranchir de la servitude où l'a réduit la société capitaliste.

Nous espérons, camarades, que cet appel sera entendu. Les difficultés de plus en plus nombreuses de l'existence ouvrière, la restriction chaque jour croissante de nos libertés, l'acuité de la crise sociale, tout nous oblige à nous resserrer, à confondre nos forces, notre activité, notre énergie, pour assurer le succès de la lutte que nous avons entreprise contre l'ordre économique actuel. Groupons-nous donc, multiplions les Bourses, concentrons dans leur sein l'armée du travail, préparons nos cadres, et, le jour où s'engagera la bataille décisive, nous aurons la conscience d'avoir tout fait pour triompher.

Recevez, camarades, nos salutations fraternelles.

Pour le Comité fédéral et par son ordre, Les secrétaires,

RIEUL-CORDIER,

Délégué de la Bourse de Béziers.

F. PELLOUTIER,

Délégué de la Bourse de St-Nazaire.

Le Gérant: D. COLOMBE

Nous prions les Abonnés dont l'Abonnement est expiré de vouloir bien nous prévenir s'ils le renouvellent.

L'acceptation du présent BULLETIN sera un réabonnement.

**BIBLIOTHÈQUE DE LA BOURSE**

L'Administration de la Bourse du Travail de Nantes prévient toutes les personnes soucieuses de l'instruction morale et scientifique de la classe ouvrière qu'elle acceptera avec plaisir tous les journaux, livres, brochures, etc., qu'elles voudraient bien offrir à sa Bibliothèque.

**20 fr. PORTRAITS 20 fr.**

AU CRAYON NOIR INALTÉRABLE

Reproduction grandeur naturelle  
Défie toute concurrence

A. LE BIBOUL, 8, rue de l'Émery

Réduction de 40 p. o/o aux Ouvriers Syndiqués

**PHARMACIE B. BUREAU**

Ex-Interne des Hôpitaux

1<sup>er</sup> prix de l'École de Médecine et de Pharmacie

**8, Rue d'Orléans, 8**

Défiant toute concurrence tant par la modicité de ses prix que par la pureté absolue de ses produits.

Tous nos Médicaments sont garantis exempts de falsifications.

Réparations de Meubles — Menuiserie diverses

**TRAVAIL A FAÇON**

Affutage de Scies en tous Genres

**MARCEL TULÈVE**

Modelleur-Mécanicien

**Rue de Barbin, 3 — NANTES**

Modèles pour fonte et cuivre. | Dentures d'Engrenages.

Outils Montés en tous genres

pour Menuisiers, Ebénistes, Charpentiers, Tonnelliers, etc.

**RÉPARATIONS D'HARMONIUMS**

**M<sup>me</sup> LEVAVASSEUR**

**SAGE-FEMME**

Ex-Interne et Lauréate des Hospices de Tours et d'Angers

**MAISON D'ACCOUCHEMENT**

**7, Rue Crébillon**

PRIX MODÉRÉS & REMISE IMPORTANTE AUX OUVRIERS SYNDIQUÉS

Nota — Dans l'intérêt de ses Clientes, M<sup>me</sup> Levavasseur leur conseille toujours de lui faire quelques visites pour éviter des accidents.